



Que doit on payer à l'entrée dans un nouveau logement?

Par **BurgerQuizz**, le 19/11/2008 à 17:50

Bonjour,

Nous sommes sur le point de signer un nouveau bail pour un changement de location, nous allons dans une maison neuve.

Nous aimerions savoir ce qu'il y a réellement à payer le premier mois :

- Il y a le dépôt de garantie (un mois de loyer)
- Et le mois de loyer en cours ou le mois de loyer en cours + un autre d'avance?

Merci de votre aide.

Par **domi**, le 19/11/2008 à 21:04

bonsoir , en principe vous aurez à régler : 1 mois de caution , le loyer en cours .si vous passez par agence , il y a bien entendu les frais d'agence et les frais d'établissement du bail .
Domi

Par **BurgerQuizz**, le 20/11/2008 à 08:08

Je vous remercie domi de votre réponse.
Bonne journée.